

Ministry of Health

Office of Chief Medical Officer of
Health, Public Health
Box 12,
Toronto, ON M7A 1N3

Tel.: 416 212-3831
Fax: 416 325-8412

Ministère de la Santé

Bureau du médecin hygiéniste en
chef, santé publique
Boîte à lettres 12
Toronto, ON M7A 1N3

Tél. : 416 212-3831
Télééc. : 416 325-8412

Le 10 février 2022

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : **Hôpitaux et fournisseurs de soins de santé**

OBJET : **Reprise des soins non urgents et non émergents**

Le 1^{er} février 2022, on a modifié la directive n° 2 pour faire savoir que notre système de soins de santé était prêt à reprendre certaines activités cliniques, tout en surveillant de près les répercussions sur les travailleurs de la santé, le système hospitalier et notre lutte contre la COVID-19 dans son ensemble.

Aujourd'hui, je révoque la directive n° 2 pour permettre la reprise des chirurgies et procédures non urgentes et non émergentes dans les hôpitaux. Pour appuyer une reprise prudente et progressive de ces activités cliniques, Santé Ontario offre au secteur hospitalier une orientation opérationnelle dans le document intitulé **Lignes directrices opérationnelles pour l'optimisation des soins : vague 5**. Nous nous attendons à ce que les hôpitaux adhèrent étroitement à ces lignes directrices pour éviter de surcharger notre système de santé.

Même si le nombre de cas de COVID-19 et le nombre d'hospitalisations et d'admissions aux soins intensifs connexes demeurent élevés, nous avons observé une diminution constante de ceux-ci au cours des dernières semaines. En outre, nous avons constaté récemment une diminution graduelle des pressions exercées sur la capacité hospitalière dans certaines régions de la province. Comme la capacité hospitalière continue de s'améliorer, la province est maintenant en mesure de passer prudemment à

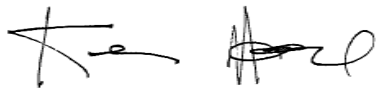
la prochaine étape, qui consiste à reprendre les chirurgies et procédures non urgentes et non émergentes dans les hôpitaux.

Jusqu'à ce que la capacité normale des hôpitaux soit rétablie, le partage de ressources au sein du système hospitalier demeurera nécessaire pour maintenir un accès équitable aux services de santé pour tous les Ontariens. À cette fin, j'é mets également aujourd'hui la directive n° 2.1 mise à jour, puisque les hôpitaux devront continuer de travailler ensemble pour maximiser l'utilisation des ressources à leur disposition dans l'ensemble du système de santé.

Ces changements représentent un autre pas dans la bonne direction en vue de rétablir les soins reportés d'une manière prudente, graduelle et méthodique, tout en veillant à la stabilité de notre système hospitalier.

Le ministère de la Santé continuera de surveiller les effets de la levée de la directive n° 2 sur notre système hospitalier et apportera tout rajustement nécessaire. De plus, nous continuerons de vous tenir au courant des changements dans la situation relative à la COVID-19 en Ontario, et nous vous remercions pour votre partenariat continu et votre dévouement envers ce travail essentiel.

Cordialement,



Médecin hygiéniste en chef

c. c.

Dre Catherine Zahn, sous-ministre, ministère de la Santé

Matthew Anderson, président-directeur général, Santé Ontario

Alison Blair, sous-ministre associée, intervention contre la pandémie et relance

Melanie Fraser, sous-ministre associée, Division des services de santé

Peter Kaftarian, sous-ministre adjoint, Division des hôpitaux et des immobilisations

Susan Picarello, sous-ministre adjointe, Division des services de santé d'urgence